

SEANCE DU JEUDI 26 FEVRIER 2009

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 19 Février 2009, s'est réuni le Jeudi 26 Février 2009 à 20h45, en séance ordinaire, à la mairie de Maupertus sur Mer, sous la présidence de Monsieur LEMARECHAL Michel, Maire.

Etaient présents : MM LEMARECHAL Michel, HUTEAU Martine, DUREL Pierre, COLINEAU Etienne, SAILLARD Gérard, ROGER Max, PESET Matthias, ANQUETIL Hubert, CHANTELOUP Gérard, BONHOMME Régine.

Absents excusés : M. OMOND Louis.

Mme HUTEAU Martine a été désignée secrétaire de séance.

Lecture du compte rendu de la séance du 22 janvier 2009 qui est approuvé à l'unanimité.

M. COLINEAU demande qu'il soit précisé que l'entreprise chargée du débernage sera réglée sur la sur base du taux horaire du devis et dans la limite de 6.000 € HT et non au forfait.

I - URBANISME

M. le Maire fait part au conseil municipal de la demande de Certificat d'Urbanisme d'information n°CU05029609Q0001 déposée par Me RICHER et concernant la parcelle cadastrée section AK n° 51. Il sera rappelé qu'aucune caravane ou construction ne seront tolérées.

M. DELSAULT a également fait une demande de Certificat d'Urbanisme opérationnel pour un projet de construction sur la parcelle cadastrée section AD n°75.

Cette parcelle est située en zone NC.

II – CONTENTIEUX

M. le Maire donne lecture du recours déposé par M. LALOE, devant le Tribunal Administratif de CAEN, à l'encontre du permis de construire délivré à M. PLESSIS.

M. le Maire rappelle que lors de sa séance du 27/03/2008, le conseil municipal avait délégué, au maire, certaines de ses compétences dont celle de « tenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle : cette délégation est consentie tant en demande qu'en défense et devant toutes les juridictions administratives et judiciaires ».

La commune de Maupertus sur Mer, représentée par son maire, se défendra donc devant le Tribunal Administratif et prendra un avocat.

III – INDEMNITE DE GARDIENNAGE DE L'EGLISE

M. le Maire informe le conseil municipal du nouveau montant plafond de l'indemnité de gardiennage de l'église pour l'année 2009, qui est de 118,02 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de renouveler le versement de l'indemnité de gardiennage de l'église communal à l'Abbé LEVEILLE, pour un montant de 118,02 €.

IV – SUBVENTIONS 2009

M. le Maire fait part des divers courriers de demandes de subvention reçus et des remerciements envoyés par les associations en 2008.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, vote les subventions suivantes :

Cœur et cancers	16 €
Association des Aveugles de la Manche	16 €
Union donneurs de sang de Cherbourg	16 €
SNSM Fermanville	100 €
Judo de Maupertus	15 € / enfant habitant Maupertus
Judo Saint Pierrais	15 € / enfant habitant Maupertus

Tennis Saint Pierrais	15 € / enfant habitant Maupertus
-----------------------	----------------------------------

Badminton Saint Pierrais	15 € / enfant habitant Maupertus
Ass. Funky Danse du Val de Saire	15 € / enfant habitant Maupertus
ADMR	20 €
Panier du Val de Saire	30 €
CCAS	1 100 €

Concernant la fusion du Fonds de Solidarité Logement (FSL) et du Fonds de Solidarité Energie (FSE), la commune de Maupertus sur Mer ne participe, depuis quelques années qu'à hauteur de 0,31 € par habitant et non à 0,60 € par habitant comme demandé par le Conseil Général.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte de participer au Fonds de Solidarité Logement mais uniquement à hauteur de 0,31 € par habitant, soit 81,53 €.

En outre, M. le Maire donne lecture du courrier de M. le Directeur diocésain demandant le versement d'un forfait communal à chacune des écoles ayant des enfants de la commune inscrits pour l'année scolaire 2008/2009 sous contrat d'association avec l'Etat.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité de 7 (sept) voix POUR, 1 (une) voix CONTRE et 2 (deux) ABSTENTIONS,

Décide d'accorder une participation de la commune aux frais de fonctionnement des écoles concernées pour un montant de 401,66 € par élève scolarisé en Primaire :

- école Saint-Joseph de Cherbourg-Octeville : une élève soit 401,66 €
- école Notre Dame de Saint Pierre Eglise : trois élèves soit 1204,98 €

Le conseil municipal décide de ne pas donner suite aux diverses autres demandes de subventions.

V – PREPARATION BUDGETAIRE 2009

M. le Maire fait part des résultats de clôture du compte administratif 2008, et présente au conseil municipal le projet de budget primitif 2009 de la commune

VI – TAUX D'IMPOSITION 2009

Après avoir présenté les résultats de clôture du compte administratif 2008 et les principales dépenses envisagées en 2009, notamment en investissement, M. le Maire expose au conseil municipal qu'au vu de la baisse significative de la capacité d'autofinancement de la commune, il faudrait envisagé une augmentation du taux d'imposition. M. le Maire propose une augmentation de 2%. Il invite le conseil municipal à en délibérer.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'augmenter de 2% les taux d'imposition 2009 et vote donc les taux suivants pour l'année 2009 :

Taxe d'habitation	:	3,56 %
Taxe foncière (bâti)	:	7,47 %
Taxe foncière (non bâti)	:	14,75 %
Taxe Professionnelle	:	4,21 %

VII – AFFAIRES ET QUESTIONS DIVERSES

- ➔ M. le Maire informe le conseil municipal de l'installation d'un débitmètre qui sera posé par la Communauté de Communes de la Saire, en septembre 2009, au croisement de la Route Départementale n°611 et le Chemin du Hameau Noyon.
- ➔ La prochaine réunion de la commission pour le bulletin municipal se réunira le mardi 10 mars 2009 à partir de 20h30.

VIII – INFORMATIONS COMMUNAUTAIRES

➤ Mme HUTEAU fait part au conseil municipal de quelques nouveautés concernant la déchetterie communautaire : il est envisagé de construire un local pour la récupération des huiles usagées, l'électroménager est désormais récupéré au sein de la déchetterie.

➤ M. CHANTELOUP fait part que la Communauté de Communes de Canton de Saint Pierre Eglise et la Communauté de Communes du Val de Saire lancent une étude sur le stationnement des touristes et des camping-cars sur le littoral de la côte Est.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 H 00.